

Section internet

- Le service est accessible à tous moyennant des frais de 2 \$ l'heure.
- Se présenter au comptoir afin qu'un employé vous donne accès à un poste informatique.
- Le coût de l'impression est de 0.50 \$ par page en couleur et 0.25 \$ en noir et blanc.
- Chaque usager doit être autonome.
- Un maximum de 2 personnes est permis en même temps pour un ordinateur.
- Le service est offert sur les heures d'ouverture seulement.
- Le personnel se réserve le droit de limiter le temps d'utilisation.
- La bibliothèque n'est pas responsable des documents perdus en cas de panne du système. L'utilisation d'un port USB est fortement recommandé afin de sauvegarder vos documents.

Portail internet

Il est possible d'accéder à votre dossier d'usager via notre portail internet. Par cet accès, vous pouvez :

- Consulter le catalogue de la bibliothèque;
- Vérifier les titres empruntés;
- Renouveler les volumes en votre possession;
- Réserver des volumes en ligne;
- Emprunter des livres numériques.

Demandez votre NIP au personnel.

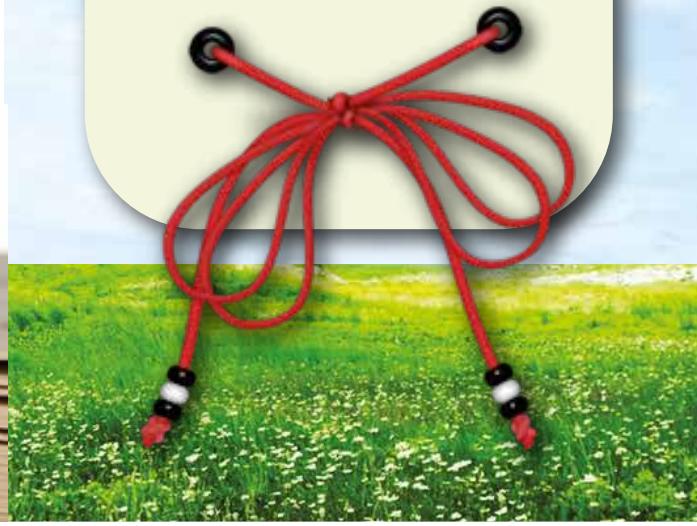
HEURES D'OUVERTURE

Lundi	Fermé
Mardi	Midi à 21 h
Mercredi	Midi à 21 h
Jeudi	Midi à 21 h
Vendredi	Midi à 18 h
Samedi	9 h à midi
Dimanche	Midi à 15 h

Bibliothèque municipale de Saint-Félicien

1209, boul. Sacré-Coeur,
Saint-Félicien, QC
G8K 2R5
Tél.: 418 679-2100 poste 2245

www.stfelicien.biblioqc.ca



RÈGLEMENTS

Bibliothèque municipale

de Saint-Félicien

No abonné : _____

NIP : _____



Services

La bibliothèque municipale de Saint-Félicien offre plusieurs services reliés à la lecture, à l'information et à la consommation de biens culturels tels :

- Prêts de : Volumes
Disques compacts
Périodiques
Livres numériques
- Location de postes informatiques
- Service de recherche informatisé
- Réservations et demandes spéciales
- Consultation sur place d'ouvrages de référence
- Écoute de disques compacts
- Internet sans fil

Modalités d'inscription

L'inscription est gratuite pour tous les résidents de Saint-Félicien. Pour les résidents de l'*extérieur*, le coût de la carte de membre annuelle est de 25 \$ pour une carte individuelle et de 45 \$ pour une carte familiale.

Tout usager de la bibliothèque s'engage à respecter les règlements.

Tout individu désirant emprunter des documents doit s'inscrire à la bibliothèque.

L'usager doit aviser la bibliothèque de tout changement d'adresse et numéro de téléphone.

Prêt de volumes

Pour emprunter un volume, il est obligatoire de présenter sa carte d'abonné au personnel du comptoir. Aucun volume ne sera prêté sans cette carte. Le nombre maximum de volumes pouvant être empruntés en même temps est de 10 par abonné, pour une durée de 28 jours. Les ouvrages de référence (dictionnaires et encyclopédies) ne peuvent être empruntés. L'usager peut renouveler par téléphone ou par internet ses volumes, en mentionnant le numéro de sa carte d'abonné. Chaque volume peut être renouvelé 3 fois, s'il n'est pas réservé pour un autre abonné.

Réservation

L'usager aura droit à un maximum de 10 réservations à la fois; ceci afin de rendre accessible à un plus grand nombre d'usagers les nouveautés ou Best-sellers. Sur réception du document réservé, l'usager sera avisé par téléphone de sa disponibilité et aura 2 jours pour venir le chercher.

Avis de retard

L'usager qui oublie de rapporter ses volumes à la date indiquée dans ceux-ci, recevra :

- Un avis écrit par la poste
- Une facture de ses volumes en retard. (La facture sera annulée, si les documents sont retournés dans les 30 jours suivant la date de facturation).

Pénalité

Chaque abonné est responsable des documents empruntés sur sa carte et une amende sera exigée pour chaque jour de retard. (Maximum 5 \$ par abonné)

Volumes en séries

Veuillez prendre note que chaque usager est responsable du suivi de ses lectures en série. À noter, qu'un carnet de lecture sera disponible gratuitement aux usagers, afin de faciliter la gestion de leurs volumes.

Suggestion de documents

Il est également possible de faire des suggestions d'acquisition de documents lorsque la bibliothèque ne possède pas les titres demandés. (*Cependant, la bibliothèque ne s'engage pas à acquérir tous les documents suggérés.*)

Prêts de disques compacts

Pour louer un disque compact, des frais de 1 \$ par CD sont exigés et la durée de prêt pour ces documents est de 14 jours. (Il est impossible de renouveler un prêt de CD). Un maximum de 3 CD peut être emprunté par un même usager.

Frais de services à débourser

- Abonnement annuel (pour les usagers de l'extérieur)
- Internet
- Disques compacts
- Traitement de texte et impression de documents

